1161

2023-12-27 09:10:49

Type de milieu applicable	T2.1	1

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotis	sement			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un lot (m)	Isolé		2
		Jumelé	10	3
		Contigu		4
В	Superficie d'un lot (m²)	Isolé		5
		Jumelé		6
		Contigu		7

Impla	antation d'un bâtiment				
			Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)				8
В	Marge avant secondaire (m)	→			9
С	Marge latérale (m)				10
D	Marge arrière (m)				11
Е	Front bâti sur rue (%)				12
F	Emprise au sol du bâtiment (%)				13
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
	1 logement				14
	2 ou 3 logements				15
	4 logements ou plus				16
	Habitation collective (H2)				17
	Habitation (H3)				18
	Maison mobile (H4)				19
	Autre usage				20

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION

Α	Marge avant (m)	21
В	Marge avant secondaire (m)	22
С	Marge latérale (m)	23
D	Marge arrière (m)	24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T3, T4, T5 ou T6 (m)	25

Arch	itecture d'un bâtiment			
		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé		26
		Jumelé	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	27
		Contigu	THE STATE OF THE S	28
В	Superficie de plancher (m²)	<u> </u>	A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	29
С	Nombre d'étages	* E		30
D	Hauteur d'un bâtiment (m)			31
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée		32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de l'usage		33
	. >,	Habitation (H)		34
		Autre usage		35
G	Plan angulaire (degré)			36
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)			37
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage		38
		Habitation (H)		39
		Autre usage		40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres é	tages (%)		41
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaus	sée (m)		42
	Matériaux de revêtement autorisés			43
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)		44
M	Hauteur d'une porte de garage (m)			45
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à	à 24 m (m²)		46

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION

0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande hau	teur d'un bâtiment (m)	51

		Minimum	Maximum
	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)		5
3	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en sur (%)	face végétale	
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)	* C	ţ
	Bande tampon	Type de milie	ux adjacent
	A		ţ
	В		ţ
	C		Ę
	D		
	E		Ę
	F		(
	G		(
	Entreposage extérieur autorisé		(
	Étalage extérieur autorisé		

Statio	onnement	Cour avant	Cour avant secon-	Cour latérale	Cour arrière	
			daire			
	Emplacement d'une aire de stationnement					64
	Emplacement d'une aire de chargement et déchargement					65
				Minimum	Maximum	66
A	Empiètement de l'aire de stat avant (%)	tionnement devant	la façade principale			67
B	Largeur de l'entrée charretièr	re (m)				68
	Nombre minimum de cases			Minimum		

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION

Usage principal de la caté- gorie d'usages « Habitation	Par logement	6
	Par chambre	7
(H)»	Pour visiteur (bât. de 10 logements ou 10 chambres et plus)	7
	Usage additionnel	7.
Autre usage	Usage principal	7
	Usage additionnel	7
	Aire de rassemblement	7

Utilis	ation des cours et des toits			
		Туре		
	Utilisation des cours et des toits autorisée			76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages	, \$ <u>,</u>		77
	Autre bâtiment			78
		Minimum	Maximum	
A	Emprise au sol des constructions accessoires (%)	* 6 C		79
B	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)			80

Affichage	
Affichage autorisé	81

Usages et densité d'occupation	
Usages spécifiquement autorisés	82
Usages spécifiquement prohibés	83

Autres dispositions particulières	
	84